

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 2 (1873)

Heft: 3

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et d'*historien national*, réputation qu'il caresse et cultive avec tant de soin et à laquelle il a tout sacrifié, jusqu'à la foi religieuse que lui a léguée sa pieuse mère? Pour que la postérité ratifie un jour le panégyrique que l'on s'est dressé à soi-même dans les colonnes du *Grand Dictionnaire de Larousse* et pour pouvoir continuer à battre monnaie sur tous les comptoirs de la publicité, il faut, me semble-t-il, mieux soigner son style, veiller sur le choix de ses expressions et se défier surtout de l'entraînement juvénile de ses trop fougueux correspondants. Le terrain sur lequel vos adversaires espéraient vous livrer bataille me paraît quelque peu glissant. Eh quoi! des instituteurs qui se disent catholiques, ou du moins chrétiens, osent venir prendre ouvertement la défense du paganisme! Car, dans les articles qui ont eu le privilège d'*affecter si vivement* certains personnages, vous ne demandiez pas autre chose, Monsieur le Rédacteur, sinon que l'enseignement primaire soit chrétien. Vous voilà donc rangé maintenant, pour ce grief, dans la triste cohue des *fanatiques*, des *détracteurs de l'École*, etc.

Avant de poser la plume, qu'il me soit permis, M. le Rédacteur, de prendre acte d'une parole échappée à l'ingénuité du correspondant de l'*Educateur*. Il est donc vrai qu'il accuse l'Eglise catholique d'être une institution *païenne*, et que cette énormité trouve un écho sympathique dans l'*Educateur*, qui est l'organe officiel de la *Société romande* des instituteurs; il est vrai que cette grave incrimination a été acceptée sans protestation aucune, par les quelques membres catholiques qui appartiennent à cette association. Et ces instituteurs professent pourtant la religion catholique, les uns (et entre autres le correspondant) la pratiquent encore, tous l'enseignent dans leur école. O hypocrisie! la plus abjecte des turpitudes! Allez, votre voile est tombé! Nous vous connaissons.

F. *instituteur*.

CHRONIQUE.

FRIBOURG. — Ont été nommés instituteurs :

MM. Joseph Chaney, à Morens ;
Maudry, à Praroman ;
Guinnard, Alexandre, aux Friques.
Bavaud, à Romenens.
Overney, normaliste, à Lausanne.

Ont été confirmés d'une manière définitive :

MM. Biolley, à Lugnorre (Vuilly).
Gassner, Jules, à Moutier (Vuilly).

BERNE. — Dans le canton de Berne il y a une vraie disette de maîtres d'école. Le nombre des écoles qui n'avaient pas de maîtres, soit particuliers, soit provisoires, s'élevait à soixante à la fin de l'année dernière. Il est aujourd'hui arrivé à cent trente.

Voilà pourtant où en est cet heureux canton, sur lequel le *Bund* verse tous les jours des flots de lumières. Or, dans le *rétrou-gade* et *obscurantiste* canton de Fribourg, il y a surabondance de régents. Berne sera-t-il donc toujours condamné à subir la cruelle humiliation de venir nous mendier des éducateurs en échange des hommes de sac et de corde dont il peuple notre maison de force ?

TESSIN. — Le Grand Conseil a adopté un projet de loi relatif à l'augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices des écoles primaires. En conséquence, un instituteur n'ayant pas plus de 30 élèves recevra 300 fr. par an, une institutrice 240 fr.; de 31 à 45 élèves, le traitement de l'instituteur sera de 600 fr.; de 46 élèves à 60, 700 fr. au minimum. Le traitement des institutrices est de un cinquième inférieur à ces chiffres.

— Le Grand Conseil, dans la dernière session d'automne, a adopté un projet de loi tendant à la création d'une école normale d'instituteurs à Pollegio. Il était devenu nécessaire de réaliser cette amélioration. Jusqu'ici les aspirants à la carrière de l'enseignement suivaient un cours pédagogique de deux mois, et, malgré le zèle et le dévouement des maîtres, il était impossible de former en aussi peu de temps des instituteurs capables.

Avec la *Libertà*, nous faisons des vœux pour que le Conseil d'Etat fasse choix, pour l'école normale de Pollegio, de professeurs inspirant confiance aux populations catholiques du Tessin.

VALAIS. — Le Grand Conseil de ce canton vient de discuter et de voter en premiers débats le projet de loi scolaire dont nous avons fait mention. Si ce projet est adopté, il ne manquera pas de réaliser de grands progrès dans l'instruction primaire. Cependant nous regrettons que la loi relègue à l'arrière-plan le concours du clergé. Sera-t-il dit que la plupart des cantons protestants feront sur ce point la leçon au canton du Valais ?

— Les instituteurs de ce canton témoignent de la plus louable activité. Ceux des districts de Monthey et de St-Maurice ont eu déjà deux grandes réunions. Nous croyons savoir qu'une assemblée générale est convoquée à Sion pour le 26 mars. Les *tractandas* portent, entr'autres objets, les deux questions suivantes : 1° De la supériorité de l'éducation sur l'instruction ; 2° Méthode à suivre pour l'enseignement de l'orthographe. Nous ne doutons pas du plein succès de cette assemblée.